



Bulletin municipal



COURRY
Janvier 2023 - N°15

Sommaire

Le Mot du Maire **p. 3**

Les décisions du Conseil Municipal **p. 4**

Les actions du CCAS **p. 6**

Quoi de neuf avec les travaux ? **p. 9**

Création d'adresses et d'une numérotation légale **p. 12**

Débroussaillage (rappel) **p. 12**

Bien vivre à Courry **p. 13**

Nouvelles règles de tri **p. 18**

Bibliothèque municipale **p. 20**

Comité des fêtes **p. 20**

Les amis de la Chapelle Saint Sébastien **p. 21**

L'association du Plateau des Gras **p. 22**

Évènements du 1er semestre 2023 **p. 22**

Etat Civil **p. 22**

Informations pratiques **p. 23**

Le mot du maire



Le second semestre s'est déroulé dans une ambiance plus légère, la contrainte covid allégée a permis de reprendre beaucoup d'activités, en particulier des regroupements festifs, marchés, etc. renouant avec la convivialité habituelle de nos villages.

Après deux années d'activité réduite dues aux restrictions et aux périodes de confinement ainsi qu'à la période de préparation, études et financement, diverses opérations ont trouvé leur aboutissement.

Ainsi, divers travaux d'aménagement ont été réalisés :

- enfouissement des réseaux électriques et télécom dans le centre village lui conférant une esthétique nettement améliorée et permettant le développement de la fibre dans l'ensemble du village,
- rétablissement du mur de soutènement du CD 304 opération espérée depuis plusieurs années,
- amélioration du lacet de Reboul, établie dans un contexte foncier difficile cette amélioration est incomplète : en effet, si celle-ci a permis d'effacer les dénivelés et d'avoir une plateforme de virage de niveau, le rayon de braquage n'a pu être augmenté suffisamment par manque d'autorisation foncière, la mairie ayant opté pour la réalisation dans le cadre des contraintes plutôt que de repousser une fois encore cette opération attendue.
- la reprise d'un affaissement sur la voie DFCI a été effectuée par l'équipe communale avec succès et a permis en quelques jours une remise en service du chemin des Trois Pierres.
- l'opération de dénomination des rues et numération menée par l'équipe communale et finalisée en moins de deux années, apportera une amélioration du confort dans la vie quotidienne des Courriols.

Il est à noter une demande croissante pour travaux autour du bâti (permis de construire ou déclaration des travaux) qui traduit un intérêt pour le village et ses conditions de vie. Cet intérêt est confirmé par le nombre des nouveaux habitants établis sur Courry durant les dernières années. Pour accompagner ce mouvement, une rencontre de ces nouveaux Courriols a été organisée au mois de décembre.

La célébration du 300e anniversaire de la construction de la Chapelle Saint-Sébastien a été l'objet de manifestations festives animées par l'association « Les Amis de la Chapelle ». La mairie propriétaire s'est associée à cette célébration en participant à certains aspects patrimoniaux (confortement du chemin, plantation de l'arbre et à plus long terme en menant un programme de rénovation patrimoniale sur ce site).

La protection contre le feu et les OLD (Obligations Légales de Débroussailllements) sont des préoccupations nouvelles et importantes pour les propriétaires Courriols. En effet, les feux constatés dans les communes voisines montrent que le réchauffement climatique et l'environnement forestier du village demandent que la sensibilité au feu de chaque parcelle soit évaluée et que des conditions d'entretien appropriées soient mises en œuvre.

En conclusion, ce second trimestre a vu la concrétisation d'actions fortes pour la vie des Courriols et pour renouer avec la vitalité d'avant Covid.

Jean BERNARD

Décisions du conseil municipal

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE COURRY DU VENDREDI 18 NOVEMBRE 2022 A 18 HEURES

Ordre du Jour :

1. Approbation du compte-rendu du 19.05.2022 ;
2. Budget assainissement : attribution du marché « remplacement de la conduite d'eau potable descente des Thomazes » suite à la commission d'appel d'offres du 14 septembre 2022 ;
3. Validation de la convention et du règlement de la salle des fêtes Gabriel Mourier et nouveaux tarifs ;
4. Inscription école maternelle et élémentaire : demande de dérogation obligatoire ;
5. Conservation des archives communales : décision à prendre ;
6. Communauté de communes de CEZE CEVENNES : vote du rapport de la Clect et montant des attributions 2022 ;
7. Reversement de la taxe d'Aménagement de la commune au profit de la communauté de Communes DE CEZE CEVENNES : décision à prendre

Questions diverses :

- Pacte territorial
- Montée de Reboul
- SPANC transfert de compétence du Pays des Cévennes à Alès Agglomération
- Révision du SCOT du Pays des Cévennes : lancement de la procédure et ouverture de la concertation publique.

Sous la présidence de Monsieur Jean BERNARD, Maire.

MEMBRES PRESENTS :

Mesdames Miette OLIVIER, Sylvette BREYSSE;

Messieurs Jean BERNARD, Gérard LEROY ; André MERLE ; Raphaël LOUYS, Eddy RAEPSAET est arrivé à 18heures10 et n'a voté qu'au paragraphe 3 de l'ordre du jour , Christian SANFILIPPO a donné pouvoir à Mr André MERLE, ; Christophe BOUQUET a donné pouvoir à Mr Gérard LEROY.

MEMBRES ABSENTS :

Monsieur Jean-Louis THOMAS ;

Monsieur Frédéric VICDOMINI ;

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Miette OLIVIER ;

Après avoir fait l'appel, le quorum étant atteint Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

1) Monsieur le Maire demande au conseil Municipal d'approuver le compte-rendu de séance du 19 mai 2022 :

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte-rendu de séance du 19 mai 2022.

2) Budget eau et assainissement : attribution du marché « remplacement de la conduite d'eau potable descente de Thomazes suite à la commission d'appel d'offres du 14 septembre 2022 .

Le conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à la majorité le financement sur le budget de l'eau et d'assainissement le remplacement de la conduit d'eau de Thomazes., attribué à l'entreprise BOYER de St-Paul -le-Jeune.

Décisions du conseil municipal

3) Validation de la convention et du règlement intérieur de la Salle des Fêtes Gabriel Mourier et nouveaux tarifs :

Le nouveau tarif est détaillé comme ci-après:

- Location ponctuelle
- Gratuité pour les associations de la Commune

Pour la période du 1er mai au 30 septembre inclus:

- Location pour les particuliers de la Commune : 70 Euros ;
- Particuliers extérieurs à la Commune : 180 Euros ;
- Associations extérieures à la Commune : 70 euros ;

Période du 1er octobre au 30 avril inclus :

- Gratuité pour les associations de la Commune
- Location pour les particuliers de la Commune : 80 Euros ;
- Particuliers extérieurs à la Commune : 200 Euros ;
- Associations extérieures à la Commune : 80 Euros ;

Le conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à la majorité le règlement intérieur et les nouveaux tarifs.

4) Demande de dérogation écoles maternelle et élémentaire hors Gard :

Une demande de dérogation pour un élève de classe allant à st-Paul-le-Jeune a été accordée .

5) Conservation des archives communales :

Le conservateur a récupéré les archives de la Commune pour effectuer la numérisation de tout ces documents.

Après numérisation, la commune souhaite récupérer toutes les archives papier.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la récupération des archives.

6) Vote du rapport de la CLECT concernant le montant de 3000 euros à régler à la communauté de Commune de CEZE CEVENNES

Le conseil après en avoir délibéré prend acte du rapport de la CLECT qui grève les finances de 3000€ et demande que soient revues les conditions de la compensation pour les petites communes.

7) Reversement de la Taxe d'Aménagement de la Commune au profit de la communauté de communes de CEZE CEVENNES

Le conseil Municipal après en avoir délibéré VOTE à l'unanimité CONTRE le reversement de cette TAXE D'AMENAGEMENT DE LA COMMUNE au profit de la communauté de communes de CEZE CEVENNES.

QUESTIONS DIVERSES:

- Pacte Territorial : permettra obtenir deux subventions pour des projets totalement différents au lieu d'une seule actuellement ;
- Montée de Reoul : état des travaux en cours, il reste quelques éléments de sécurité à poser ;
- SPANC : transfert de compétence du Pays des Cévennes à Alès Agglomération, il n'y aura pas de changement pour la gestion communale ;
- Révision du SCOT DU PAYS DES CEVENNES : lancement de la procédure et ouverture de la concertation publique. Ce document qui orientera la politique d'occupation de l'espace pour la prochaine période mérite d'être connu compte tenu d'incidence sur le droit des sols qu'il induit.

Actions du CCAS

Goûter des Aînés

Afin de permettre aux 65 ans et plus de se retrouver pour un agréable moment, les membres du CCAS les ont invités le 15 septembre dernier pour un après-midi en chansons.

C'est Romain, le chanteur Courriol qui a assuré l'animation pour cette rencontre. Le très bon répertoire de son choix a fait l'unanimité du public à en juger par les applaudissements qui retentissaient après chaque chanson.

Pendant l'entracte réservé au goûter, les invités ont apprécié l'occasion de bavarder et d'échanger quelques nouvelles entre voisins de table, tout en dégustant pâtisseries et boissons diverses.

Un grand merci à Romain qui par son talent a su créer une ambiance chaleureuse tout au long de l'après-midi.



Noël des enfants



Le samedi 17 décembre, 26 jeunes Courriols âgés de quelques mois à 11 ans étaient attendus dans la salle Gabriel Mourier pour fêter Noël.

Cette année, c'est une conteuse Mme Catherine Cailaud qui a été retenue pour présenter aux enfants son spectacle intitulé « *Les petits contes qui font du bien* ».

A 15 heures les enfants étaient sagement installés, en attendant le début du spectacle. Au bout de quelques minutes, ils se sont laissés emporter dans les histoires, la conteuse a su les faire participer à des mimes et pour les moins timides à des chants. A la fin de sa prestation l'artiste a été très applaudie et elle a laissé place au Père Noël qui arrivait, un Père Noël chargé de cadeaux pour tous. Il a appelé chaque enfant pour lui remettre : « une boîte valisette » décorée contenant un goûter et bon d'achat offerts par la municipalité et le CCAS. Il a ensuite donné à chacun un joli paquet préparé par les Lutins du Comité des Fêtes contenant un cadeau différent selon l'âge ainsi qu'un gros Père Noël en chocolat. Cette remise de cadeaux terminée, les enfants se sont regroupés à côté du Père Noël devant le sapin illuminé, pour la traditionnelle photo souvenir.

Actions du CCAS



Ensuite, le Vieil Homme tout en disant quelques paroles d'au revoir à tous, a dû s'éclipser pour continuer sa distribution dans les autres villages.

Après toutes ces émotions, et sur un fond de chants de Noël, les familles ont été invitées à

prendre un verre et à déguster quelques papillotes, biscuits ou mandarines pendant que les petits croquaient leur père Noël en chocolat.

Cette fin d'après-midi a permis aux parents, grands-parents, membres du Comité des Fêtes et du CCAS de mieux se connaître et de prendre un peu de temps pour échanger quelques paroles. Un bon moment pour tous !

Les enfants qui pour diverses raisons étaient absents ce jour-là ont reçu leurs cadeaux et leur goûter à domicile.



Actions du CCAS

Noël pour les aînés



Après bien des hésitations encore cette année ; les membres du CCAS ont choisi la sécurité. Ils ont décidé en réunion, d'offrir un colis gourmand pour fêter Noël à chaque personne en résidence principale à Courry au premier janvier de l'année en cours et âgée de 65 ans au moins. Cette solution a été retenue en remplacement du traditionnel repas de fin d'année qui avait lieu au restaurant les Chênes avant la pandémie.

Ainsi, les personnes concernées ont reçu un courrier qui les invitait à venir retirer leur cadeau les 19 et 20 décembre à leur convenance entre 15 h et 17 h.

Afin de remettre le paquet festif composé par une entreprise locale, une permanence était assurée dans la salle Gabriel Mourier les deux après-midi retenus. Chacun lors de sa visite a brièvement échangé quelques paroles avec les personnes présentes et aussi donné des nouvelles de son entourage.

Les doyens de Courry ont été honorés. Ils ont reçu en complément de leur colis de Noël un paquet de friandises diverses.

Les résidents des maisons de retraite n'ont pas été oubliés, ils auront la visite de deux membres du CCAS pour leur porter un paquet de gourmandises en ce début d'année 2023.

Les personnes qui pour diverses raisons n'ont pas encore retiré leur colis seront contactées en ce début d'année pour en prendre livraison.

Les personnes qui pour diverses raisons n'ont pas encore retiré leur colis seront contactées en ce début d'année pour en prendre livraison.

Si toutefois, par inattention ou par ignorance une personne avait été oubliée lors de l'envoi des courriers, les membres du CCAS vous prient de les en excuser et vous demandent de vous adresser à Claudine au secrétariat de la mairie, pour réparation.

Au printemps prochain, lorsque cette nouvelle vague d'épidémie sera terminée, nous ne manquerons pas de prévoir une rencontre pour un goûter qui sera plus convivial et plus propice aux rencontres et échanges entre les Aînés.

Nous vous rappelons également que les personnes qui le souhaitent, peuvent demander une aide pour effectuer des démarches administratives en prenant contact avec nous, aux heures d'ouverture de la mairie.

Sylvette BREYSSE

Quoi de neuf avec les travaux ?

Réseaux EDF et FIBRE



Qu'il est bon et agréable de pouvoir fréquenter toute notre rue de la mairie, sans trouver de tranchée, de travaux gênants et encore moins de fils électriques surplombant nos maisons. Il aura fallu attendre le début de septembre pour que les derniers poteaux soient évacués. Mais enfin, nous en sommes tout de même débarrassés après 15 années de tractations compliquées. Il nous faut remarquer l'aisance avec laquelle l'entreprise chargée des travaux s'est acquittée de sa tâche sans occasionner le moindre dégât.

De nombreux Courriols sont déjà raccordés à la fibre et semblent satisfaits du résultat. D'autres, au contraire, ont rencontré des problèmes pour l'installation suite aux raccordements à effectuer entre la route et leur propriété, les entreprises distributrices ne faisant pas les travaux (tranchées ou percements de murs).

Réparation d'un effondrement sur le DFCI vers les Trois Pierres

Un effondrement au-dessus d'un exutoire d'eau de ruissellement mettant en péril le passage sur ce DFCI a été réparé par les soins de la mairie.

Après consultation auprès des services techniques de la Communauté de Communes, responsable de ces passages, il nous a été répondu sous forme d'un devis de réparation d'un montant de près de 6500 euros. Soucieux des besoins financiers de la commune, il a été décidé d'effectuer ces travaux en régie, travaux qui donnent actuellement toute sécurité.



Quoi de neuf avec les travaux ?

Réparation de la partie du mur effondré sur la RD 304

Après de longs mois d'attente, les services de l'U.T. de Bessèges ont pris en compte le risque d'effondrement de la route départementale, au long de laquelle un mur de plus de 3.00 ml de hauteur était en passe de s'écrouler.

Après que la circulation ait été coupée, une entreprise a effectué un travail de reconstruction très esthétique et réussi. Il ne manque plus que les plots de sécurité qui vont être posés par la DDE.

La route a été réouverte.



Réhabilitation du forage du Serras

Il semble nécessaire de remettre en état le premier forage existant du Serras. Le SIAEP (Syndicat mixte Courry Gagnières) a lancé un appel d'offres auprès de 5 entreprises spécialisées dans les forages et suivi de travaux de pompage, afin de remédier à ce qui pourrait être dommageable à nos communes si nous devons augmenter nos besoins en eau. Une seule société s'est révélée capable d'assumer ces ouvrages.

Quoi de neuf avec les travaux ?

Aménagement d'un lacet de la route de Reboul

Depuis des dizaines d'années, les habitants de Reboul sont confrontés à une circulation difficile dans leurs déplacements. Il a donc été décidé de rectifier si possible, un des lacets presque à l'arrivée à ce hameau, qui présentait une déclivité importante de plus de 60 cm, rendant impossible le passage de certains véhicules.

A ce moment-là, débutent les séries noires ... En premier lieu, 3 géomètres experts vont se succéder pendant plusieurs mois, pour nous annoncer que la route existante n'est pas à l'emplacement prévu sur les plans cadastraux, que certains des propriétaires riverains ont soit la route sur leur bien, ou parfois ne sont pas chez eux là où ils le pensent. Que la route, à l'emplacement des travaux ne figure sur aucun plan cadastral, même sur celui datant de Napoléon et ne serait qu'un passage muletier datant de l'époque où Reboul appartenait à Castillon. Bref, ils ne veulent pas s'en occuper ... à suivre, les propriétaires rétifs aux travaux qui ne veulent pas de négociation à l'amiable.

Nous décidons de procéder aux travaux sans avoir à intervenir sur le domaine privé. Une seule solution s'offre à nous : gratter et enlever sur le haut, puis recharger sur la partie basse afin de combler la déclivité existante. Les travaux sont confiés à l'entreprise LAUPIE qui réalise un chantier efficace dans un délai très court, vu les difficultés d'amener du matériel lourd dans une route étroite. La chaussée se trouve à ce jour relevée avant le lacet de plus de 40 cm et descendue de 30 cm au-dessus. Le virage a été élargi de plus de 3 m.

Nous avons demandé aux services des Pompiers de Saint-Ambroix de faire un essai de passage de leur véhicule sur cette portion de chaussée révisée, ce qui a été fait avec succès. Ne reste à conforter aujourd'hui que la sécurité, qui va être réalisée telle qu'elle existait auparavant par des poteaux télégraphiques bloqués entre les arbres.

Remplacement de la conduite d'eau des Thomazes

Une portion très ancienne de la conduite d'eau potable alimentant le village depuis le réservoir des Thomazes, a connu plusieurs fuites très importantes et doit être changée. L'appel d'offres a été lancé, l'entreprise Boyer de Banne en est le bénéficiaire et les travaux devraient débuter dès le début du printemps.

Gérard LEROY

Adresses et numérotation

Maintenant que le projet de l'adressage est finalisé, la mairie veut une fois de plus attirer votre attention sur quelques aspects importants.

Il est important de communiquer votre nouvelle adresse aux principaux organismes publics et privés. Le site officiel **www.service-public.fr** permet de le faire gratuitement.

Les services qui seront informés via ce service public gratuit sont :

- Les impôts,
- Les caisses de retraite,
- La sécurité sociale,
- Le pôle emploi,
- La Poste,
- Les fournisseurs d'énergie,
- Et le service des cartes grises.

Pour les autres organismes, n'oubliez pas de leur communiquer votre nouvelle adresse.

Si vous avez besoin d'un certificat d'adressage, n'hésitez pas à le demander à la mairie.

Toutes les maisons n'ont pas une sonnette et parfois pas de boîte aux lettres, ou une boîte aux lettres nécessitant d'être réparée ou remplacée. La sonnette, la boîte aux lettres et votre numéro sont les liens avec l'extérieur. C'est donc dans votre propre intérêt de les remplacer ou réparer, si nécessaire, et d'y noter les noms des habitants.

Tous les noms de rues et les numéros sont incorporés au cadastre.

La mairie espère, tout comme vous, que les nouvelles coordonnées seront enregistrées par les applications de navigation. Sur Waze, nous avons pu le faire nous-même et nous attendons que Google Maps fasse le nécessaire au plus vite. Les secours, les livreurs et vos visiteurs utilisent ces données pour vous trouver.

Eddy RAEPSAET

Débroussaillage

La multiplication des incendies de forêts, particulièrement dans nos régions, nous invite à veiller à l'entretien de nos parcelles contre l'incendie. La réglementation (OLD) impose aux propriétaires de constructions situées à moins de 200m d'une zone boisée (forêt, garrigue etc.) de débroussailler dans un rayon de 50m autour de sa construction, y compris sur une propriété voisine qui serait dans la zone des 50m (demander l'autorisation du propriétaire voisin).

Jean BERNARD

Bien vivre à Courry

Sobriété énergétique

Afin de faire face à la crise énergétique, il est demandé à chacun d'entre nous et en particulier aux collectivités de fournir des efforts de moindre consommation électrique. Les élus n'ont pas attendu et ont décidé de réaliser ces économies en vous pénalisant le moins possible. Ainsi, il a été décidé d'éteindre automatiquement l'éclairage public de minuit à 6 heures du matin. Cela permet de réaliser 50% d'économie sur l'éclairage public. Sur ce même sujet, au fur et à mesure que les lampes seront à changer, il a été décidé de les remplacer par des ampoules LED ayant une luminosité conforme aux exigences du Parc National des Cévennes afin de préserver l'espace naturel. Sur l'aspect chauffage, ce dernier doit respecter dans les locaux publics la limite demandée de 19°, et être arrêté la nuit. Ainsi l'ensemble des locaux appartenant à la mairie est impacté par cette décision. Enfin, d'autres mesures seront à prendre en fonction des coûts de l'énergie dont nous n'avons pas connaissance à ce stade.

Nous tenons à vous rappeler qu'il est possible qu'un délestage sur l'électricité soit mis en place par ENEDIS. Aussi, nous vous recommandons, si vous possédez un smartphone, de télécharger les applications écoWatt et eCO2mix permettant d'avoir l'information ou de suivre la production et consommation d'énergie électrique. Il est à noter que pour ceux d'entre vous qui ont un compteur Linky, vous pouvez suivre journalièrement votre consommation notamment à partir de l'application de votre fournisseur d'énergie ou de l'application ENEDIS.

Si des délestages électriques programmés sont prévus, ils ne vous prendront pas par surprise. Quatre étapes ont été précisées pour prévenir les zones concernées par les éventuelles coupures. D'abord, en cas de fortes tensions, un signal rouge sera lancé sur la plateforme Ecowatt 3 jours avant de recourir au délestage. Alors un appel sera adressé aux particuliers et professionnels pour réduire la consommation d'énergie sur tous les départements concernés. Si les efforts suffisent à écarter le risque de coupure d'électricité la vie retrouvera son cours jusqu'à la prochaine alerte. En revanche, si la tension est encore importante la troisième étape se déclenchera et alors une nouvelle alerte sera émise la veille de la coupure, à 17h au plus tard pour confirmer le recours à une coupure dans toutes les zones concernées. Le périmètre de la coupure peut toutefois évoluer jusqu'à 21h.

A noter que lors de la confirmation des coupures, les plages horaires durant lesquelles l'alimentation électrique sera coupée seront précisées. Les délestages électriques pourront avoir lieu de 8h à 10h, de 10h à 13h ou entre 18h et 20h. Le protocole prévoit aussi les jours où ces coupures pourraient survenir. C'est essentiellement en semaine, du lundi au vendredi, que les tensions sur le système électrique pourraient justifier des coupures programmées. Le samedi, dimanche et jours fériés devraient être épargnés compte tenu de la baisse d'activité et donc de consommation ces jours-là.

Bien vivre à Courry

Accueil des nouveaux habitants

À cause de la pandémie, l'accueil des nouveaux habitants ne s'est pas fait depuis 2020. Il était grand temps d'inviter les nouveaux Courriols à la mairie !

Le village de Courry séduit la population par différents atouts : son église romane et la chapelle St. Sébastien, sa grotte de la Cocalière, son caractère paisible, éloigné de la départementale. Mais il y a aussi les différentes associations qui montrent la dynamique de notre village et à côté de ça, la bibliothèque, le terrain de tennis, les cours de gym, les pizzas du vendredi soir au camping, la fête de la châtaigne, la fête votive, etc. qui rendent le village convivial. Le vendredi 9 décembre, les nouveaux arrivants étaient donc invités à la mairie, où ils ont pu faire connaissance avec les élus et les agents municipaux, ainsi qu'avec les associations qui se sont présentées. Tout le monde a passé un agréable moment autour du verre de l'amitié.



Bien vivre à Courry

Un repas de quartier festif à Laulanet

25 juin dernier, c'est dans le jardin de Francis et Nicole Pierre que se tenait pour la seconde fois le repas du quartier. Une petite trentaine d'habitants se sont retrouvés pour un « buffet campagnard avec boissons à discrétion ».

Les organisateurs Eddy et Marlène, Francis et Nicole, Jean-Luc et Angélique souhaitent bien entendu reconduire ce rendez-vous convivial l'année prochaine. Un repas qui s'est terminé tard dans la nuit, pour le bonheur de tous !



Revalorisation du site St Sébastien

La mairie attend impatiemment l'étude préalable de l'architecte du patrimoine. Cette étude nous est promis pour le mois de mars prochain.

La commission extra-municipale se réunira pour prendre note du contenu de cette étude et accompagner la mairie.

Si vous souhaitez faire partie de cette commission, n'hésitez pas à transmettre votre nom et coordonnées à la mairie.



Eddy RAEPSAET

Bien vivre à Courry



Halloween

Presque tous les enfants de notre commune ont observé la coutume de se costumer pour la fête d'Halloween.

Après une exposition des plus beaux déguisements dans la cour de la mairie, a suivi un défilé dans les rues, agrémenté par un goûter offert par le comité des Fêtes et l'épicerie du village. La mairie a distribué les friandises .

Un très bel après-midi !

Gérard LEROY



Jeux de société tous les vendredis

Nous vous rappelons que tous les vendredis de 17h00 et 19h00 à la Courriette, on se réunit pour jouer à différents jeux de société : jeux de cartes comme la belote et la manille, Rummikub, Scrabble, domino train mexicain etc.

Vous êtes tous les bienvenus à ces moments conviviaux !

Eddy RAEPSAET

Bien vivre à Courry

Maintenance du Service de l'Eau Potable

A Courry, Le Service de l'Eau Potable est assuré par deux entités solidaires et complémentaires. D'une part, le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Courry Gagnières qui assure la production d'eau à partir d'un prélèvement dans la rivière Ganière à la Vigère (station de pompage) et un prélèvement dans les réserves souterraines au Serras (2 forages profonds -200m). Les ressources produisent leur eau toute l'année sauf pendant les périodes de sécheresse de la Ganière, périodes durant lesquelles les forages du Serras peuvent assurer seuls la demande si nécessaire. Ainsi 10 km de réseau, 3 stations de pompage et 2 réservoirs (Le Crouzet et les Thomazes) permettent le transfert, le stockage et la mise en pression de l'eau principalement nécessaire aux deux communes.

D'autre part, les communes gèrent chacune leur réseau de distribution jusqu'aux abonnés au moyen de 10 km de réseau pour la seule commune de Courry (autant environ pour Gagnières). La commune de Gagnières dispose en outre d'une source assurant une partie de sa demande. Ainsi, les réseaux de production et de distribution, s'ils sont adaptés aux conditions topographiques et de ressources variables selon les périodes de l'année, comportent des équipements techniques (stations de pompes, transfert, etc.) dont la fiabilité doit être assurée et qui nécessitent une attention à la maintenance par un programme de travaux tant pour le syndicat (remise en service de la pompe la plus ancienne du Serras, modernisation de l'armoire de commande à la Vigère), que pour la commune de Courry (reprise de la conduite de descente des Thomazes, conduite maîtresse ancienne aujourd'hui pleine de fuites). Ces opérations sont programmées, financées et intégrées dans le budget du service de l'eau.

Une incertitude subsiste concernant l'incidence de l'évolution du prix de l'électricité. En effet, le service de l'eau du Syndicat nécessite le recours à 3 points de consommation électrique : pompage dans la Ganière, pompage profond des forages et refoulement d'environ 300 m depuis le réservoir du Crouzet vers le réservoir des Thomazes (soit au cours actuel du Kwh 0.35€/m³ pour Courry - en augmentation de 25% sur les 2 dernières années). Pour l'instant, cette hausse sensible n'a pas été répercutée sur les facturations, mais nous serons attentifs aux évolutions qui devraient être limitées par le bouclier tarifaire qui nous concerne en tant que petite commune.

Facturation Eau de Courry 2022

La facturation de l'eau de 2022, qui est assise sur la consommation de 1er août 2021 au 31 juillet 2022, a été décalée par rapport aux années antérieures. Au lieu d'une facturation provisoire au printemps et un solde à l'automne, il n'a pas été possible d'éditer la facturation de printemps qui s'est trouvée reportée en novembre, mais je précise qu'il s'agit des mêmes données provisoires de 2021/2022 qui ont été traitées. Nous excusons de ce contretemps que nous rattraperons en 2023 en faisant des appels de fonds aux périodes espacées pour éviter la surcharge de paiement.

Jean BERNARD

Nouvelles consignes de tri



La Communauté de communes communique ...

Recycler vos emballages devient plus simple !

La mairie insiste sur l'importance et la nécessité de faire le tri sélectif. C'est l'affaire de nous tous.

La prévention des déchets c'est bon, pour :

- notre planète,
- notre cadre de vie au quotidien,
- notre porte-monnaie.

En triant quotidiennement nos déchets, nous favorisons leur recyclage, nous préservons les ressources naturelles, économisons l'énergie, évitons le gaspillage de matières réutilisables, réduisons le volume de déchets à traiter et les émissions de gaz à effet de serre.

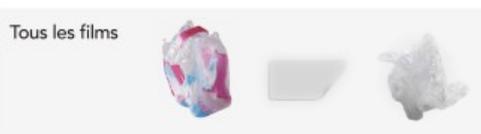
Depuis cette année, notre Communauté de Communes Cèze Cévennes, lance des nouvelles consignes de tri. **Il y a 2 nouveautés :**

- tous les emballages en carton se trieront ensemble dans les [colonnes bleues](#),
- tous les emballages en plastique, métal et briques alimentaires, mais aussi les barquettes, les pots et boîtes, les films, tous les sacs et sachets (BIEN VIDÉS) se trieront dans les [colonnes jaunes](#).

La planète et les futures générations vous en seront reconnaissantes et comptent sur vous !



En plus des papiers et des emballages en carton, aluminium, acier et verre, vous pouvez désormais trier la totalité de vos emballages en plastique.



LES BONS GESTES :

Bien les **vider**, inutile de les **laver**, déposer dans le bac **séparés** les uns des autres et sans sac.

TRIONS TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS

Vous pouvez déposer tous vos emballages et papiers sans exception dans les bacs de tri.

1

**C'EST UN
EMBALLAGE
OU UN PAPIER?**

DANS LE BAC
DE TRI

2

**INUTILE
DE LAVER
L'EMBALLAGE**

IL SUFFIT DE
BIEN LE VIDER

3

**DÉPOSEZ VOS
EMBALLAGES
SÉPARÉS LES UNS
DES AUTRES DANS
LE BAC ET SANS SAC**

À TRIER

**TOUS LES
PAPIERS ET
EMBALLAGES
EN CARTON**



Emballages
en carton



Journaux
et magazines



Courriers, enveloppes
et autres papiers



À TRIER

**TOUS LES
EMBALLAGES
EN PLASTIQUE,
MÉTAL ET
BRIQUES
ALIMENTAIRES**



Emballages en plastique



Briques alimentaires



Emballages en métal



À TRIER

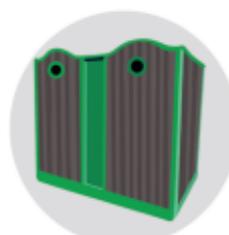
**TOUS LES
EMBALLAGES
EN VERRE**



Bouteilles en verre



Pots, bocaux et flacons en verre



À JETER



Objets en plastique

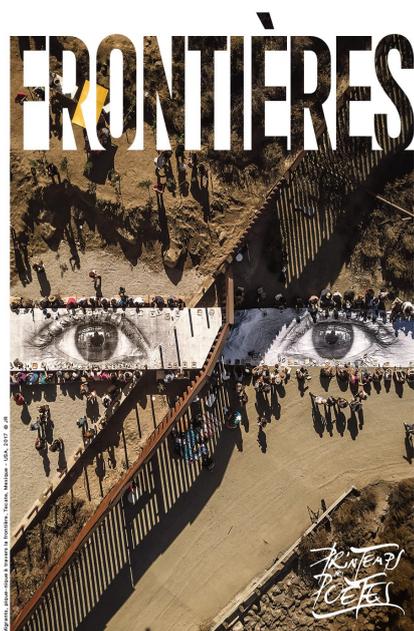


Vaisselle cassée



AUTRES DÉCHETS À RAPPORTER DANS UN POINT DE COLLECTE ADAPTÉ

Bibliothèque municipale



25^e PRINTEMPS DES POÈTES 11-27 MARS 2023

Soutenu par



La bibliothèque municipale vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année !

Aujourd'hui, la culture devient malheureusement, de plus en plus onéreuse. La bibliothèque municipale vous permet, pour un abonnement annuel de 10 €, d'avoir accès aux nouveautés littéraires et à un nombre important d'ouvrages récents et de qualité.

Avec votre inscription, nous vous offrons également - grâce à la DLL du Gard- un accès à la médiathèque numérique (plateforme de vidéos en ligne) et à des prêts de livres numériques.

En 2023, le Printemps des Poètes a pour thème : FRONTIÈRES.

Si vous souhaitez y participer pour : lire des poèmes, jouer de la musique, peindre ... ou tout simplement nous transmettre un texte qui vous plaît (des poèmes seront affichés dans le village), n'hésitez pas à nous contacter à bibliocourry@gmail.com.

Caroline DUCOS

Comité des fêtes

Le Comité des fêtes de Courry vous souhaite ses meilleurs vœux pour 2023 !

Nous serions ravis de vous retrouver pour les événements de cette nouvelle année :

7 MAI : Marche et moments partagés entre Courriols.

14 JUILLET: Repas républicain .

22 JUILLET : Fête des jeunes.

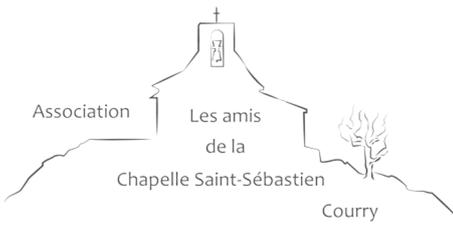
18-19-20 AOÛT : Fête votive.

1er OCTOBRE : Fête de la châtaigne.

28 OCTOBRE : Castagnade .

Sandra Campos

Les amis de la Chapelle



L'association des Amis du Site et de la Chapelle Saint-Sébastien remercie tous les donateurs, participants généreux et passionnés qui ont permis de fêter le tricentenaire de la chapelle en 2022 ! Vous avez été nombreux à apporter votre aide, prêter du matériel, assurer l'apéritif, le fleurissement, le parking, l'illumination ...

Les membres de l'association ont été touchés par cet élan de générosité et d'investissement qui prouve l'attachement de tous les villageois au site et à la chapelle.

Pour recevoir les informations sur les programmes et les actions de l'association, vous pouvez :

- Demander le rajout de votre numéro au groupe WhatsApp,
- Vous inscrire sur notre page Facebook :



Programme prévisionnel 2023

(les dates peuvent être modifiées en fonction des disponibilités des partenaires)

- **20 JANVIER** : illumination de la chapelle de 18h30 à 20h30.
- **21 JANVIER**: conférence de Michel Wienin, géologue, à 14h30 à la mairie.
- **MARS (date à confirmer)** : Assemblée Générale.
- **29 AVRIL** : sortie de l'association (visite d'un site aménagé dans l'Hérault).
- **MAI**: réunion d'information sur les actions de l'association.
- **3 JUIN** : réunion d'organisation du pèlerinage en partenariat avec la paroisse.
- **AOÛT (date à confirmer)** : pèlerinage traditionnel.
- **16 septembre** : le Samedi du patrimoine.



Nous avons besoin des talents de chacun !

N'hésitez pas à rejoindre notre équipe : 06-66-67-93-90 ou saintsebastien30500@gmail.com

Szilvia Dubois

Plateau des Gras



L'association du plateau des Gras, association de sauvegarde et de restauration du patrimoine de pays, vous souhaite une heureuse année 2023 !

Au cours de cette nouvelle année, nous projetons des sorties guidées à Courry, des visites de sites et des conférences.

Nous maintenons notre vigilance concernant les activités pouvant porter préjudice au patrimoine et à l'environnement (sports mécaniques, dommages aux sentiers, aux dolmens ...).

Enfin, nous suivons attentivement le projet de rénovation du site de Saint-Sébastien.

Pour toute information : Laurence BERNARD - 06-71-86-01-48

Évènements du 1er semestre 2023

13 JANVIER : Vœux du Maire,

20 JANVIER : Association des Amis de la Chapelle St Sébastien : Illumination de la chapelle St Sébastien de 18h30 à 20h30,

21 JANVIER : Conférence de Michel Wienin, géologue, organisée par les Amis de la Chapelle St Sébastien à 14h30 Salle Gabriel Mourier,

08 FEVRIER : Cinéma à 18h30 Salle Gabriel Mourier « Les Miens »,

08 MARS : Cinéma à 18h30 Salle Gabriel Mourier « Annie colère »,

12 AVRIL : Cinéma à 18h30 Salle Gabriel Mourier « La conspiration du Caire »,

7 MAI : Marche et moments partagés entre Courriols, par le Comité des Fêtes.

Etat civil 2022

Décès :

JAUSSAUD Yves, André le 07 Août 2022.

ARNAUD Erick, Jean le 22 Août 2022.

CHABAUD Germain, Yvon le 11 Septembre 2022.

THOMAS Albert, Auguste le 22 Décembre 2022.

Informations pratiques

Cinéma à Courry

8 février à 18h30



Durée : 01h25
Genre : Drame
Origine : France (VF)
De : Roschdy Zem
Avec : Roschdy Zem, Maiwenn
Le Besco, Rachid Bouchareb.

8 mars à 18h30



Durée : 02h00
Genre : Comédie dramatique
Origine : France (VF)
De : Blandine Lenoir
Avec : Laure Calamy, Zita Hanrot, India Hair.

12 avril à 18h30



Durée : 02h00
Genre : Drame, Thriller
Origine : Finlande, France, Maroc, Suède (VO)
De : Tarik Saleh
Avec : Tawfeek Barhom, Fares Fares, Mohammad Bakri.

Mairie

Horaires d'ouverture :

Lundi	14h
Mardi	à
Jeudi	17h

Téléphone : 04-66-24-02-77

Mail : mairiecourry@orange.fr

Mairie services
(eau, assainissement, etc...) :
06-82-91-94-00 (hors ouverture
secrétariat)

Monsieur le Maire reçoit sur
rendez-vous.

Ramassage des ordures ménagères

Tous les lundis.

Du 15 juin au 15 septembre :
Les lundis et jeudis.

N° téléphones d'urgence

Pompiers :

18 (fixe) / 112 (portable)

Samu : 15

Gendarmerie : 17

Urgence dépannage
électricité : 09-72-67-50-30

Tarifs salle des fêtes

Location ponctuelle d'un jour
ou fin de semaine.

Période : du 01/05 au 30/09 -
du 01/10 au 30/04*

Associations de la commune :
gratuit

Particuliers de la commune :
70 € / 80 €*

Particuliers extérieurs à la
commune : 180 € / 200 €*

Associations extérieures à la
commune : 70 € / 80 €*

Horaires Autocar

La commune de Courry est desservie par la compagnie de transports Le Sept.



Il s'agit de la ligne E13 « Aubenas - Joyeuse - Les Vans - Alès ».

Horaires aller

AUBENAS > JOYEUSE > LES VANS > ALÈS

Cayrades	6 :48**	Eglise	6 :50**
	7 :36**		7 :38**
	14 :02*		14 :04*

Horaires retour

ALÈS > LES VANS > JOYEUSE > AUBENAS

Eglise	7 :50*	Cayrades	7 :51*
	9 :06**		9 :08**
	10 :36*		10 :38*
	16 :57*		17 :00*
	17 :56**		17 :58*

* Du lundi au samedi

** Du lundi au vendredi

Courry-Infos n°15 - janvier 2023

Publication de la mairie de Courry

Directeur de la publication:

Jean BERNARD, maire.

Crédits textes et photos, relecture :

Jean BERNARD, Laurence BERNARD,
Claudine BONNEFOY, Sylvette
BREYSSE, Sandra CAMPOS, Szilvia DU-
BOIS, Caroline DUCOS, Camille DURA,
Gérard LEROY, Eddy RAEPSAET,
Miette OLIVIER, Christian SANFILIPPO,
Michele TALON.